

---

# L'éducation physique et le sport dans le système scolaire roumain

## Description

**Jusqu'en 1989, le sport était en Roumanie un phénomène de masse servant à illustrer et à célébrer les réussites du régime communiste. L'éducation physique et le sport étaient promus par l'État auprès de la jeunesse. Qu'en est-il à présent dans le système scolaire ?**

---

En Roumanie, dès l'entre-deux-guerres, «[...]l'éducation physique a été considérée comme essentielle dans la formation de la jeunesse, en lui octroyant un rôle hygiénique, disciplinaire et national»[1]. Priorité d'État durant cette période, l'éducation physique et le sport le sont restés sous le communisme, avec la mise en place d'activités physiques et sportives à l'école et en dehors (organisations de jeunesse, clubs sportifs, etc.). D'autant qu'avec l'avènement de l'État communiste, « le sport qui illustre les vertus sociales (réelles) du système éducatif [...] est désormais investi par une stratégie politique et culturelle»[2], les victoires sportives devenant



celles du système politique et de la Nation. Après la chute du régime communiste en décembre 1989, les compétitions sportives nationales et internationales sont restées des spectacles populaires tout en revêtant désormais des enjeux financiers, tandis que la pratique généralisée d'activités physiques et sportives a pour sa part décliné. Dans ce contexte, que représentent aujourd'hui l'éducation physique et le sport dans le système scolaire roumain? Quelles conceptions s'y rattachent?

## Une discipline scolaire optionnelle

D'après l'ordonnance n°3.462 de 2012 du ministère roumain de l'Éducation, l'éducation physique et le sport constituent avant tout une discipline optionnelle pouvant être choisie au niveau de chaque établissement parmi d'autres matières. La discipline «Éducation physique et sport» (*Educa?ie fizic? ?i sport*) revêt la forme d'activités de groupe menées par l'éducateur dans les écoles maternelles et de leçons dispensées par un professeur d'éducation physique et de sport dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, voire par un entraîneur dans les établissements d'enseignement sportif supplémentaire. Signalons toutefois que dans l'enseignement primaire, notamment en milieu rural, l'instituteur peut parfois enseigner lui-même cette discipline. Ces activités et ces leçons d'éducation physique et de sport doivent être organisées et réalisées en conformité avec les programmes scolaires pré-définis pour la discipline «Éducation physique et sport»[3].

Dans le cas du lycée, les leçons d'éducation physique et de sport visent à développer certaines compétences attendues chez les élèves: «[']optimisation du développement physique et de la capacité motrice propre; la valorisation des connaissances et des habilités sportives obtenues dans l'organisation et la pratique des disciplines sportives; l'analyse et l'évaluation des concours sportifs du point de vue du spectateur»[4]. Toutefois, d'après une enseignante, il y aurait trop peu d'heures de cours alloués à cette discipline au lycée pour leur permettre de pouvoir les développer: «En Roumanie, l'unique heure d'éducation physique prévue dans le tronc commun est absolument insuffisante pour qu'un enfant arrive à obtenir à un niveau un tant soit peu satisfaisant les compétences qu'il devrait avoir à la fin du cycle du lycée, telles qu'elles sont contenues dans les programmes d'éducation

---

*physique élaborés par le ministère de l'Éducation»*[5]. À cela s'ajoutent les absences répétées d'une partie des élèves par le recours à des dispenses médicales. C'est par rapport à cette situation qu'au printemps 2013, le ministère de l'Éducation a annoncé sa volonté de doubler le nombre d'heures allouées à la discipline «Éducation physique et sport».

### **Des activités scolaires supplémentaires hors programme**

D'après l'ordonnance précédemment évoquée, l'éducation physique et le sport peuvent aussi prendre place dans le système scolaire roumain en tant qu'activités hors programmes. Celles-ci sont organisées et réalisées par les mêmes enseignants que pour la discipline optionnelle «Éducation physique et sport». Ces activités physiques et sportives supplémentaires hors programmes doivent présenter un caractère diversifié et continu et inclure la majorité des enfants ou des élèves de l'école. Avec l'aide d'une association sportive scolaire et/ou d'un Cercle olympique local (organisation relevant de la filiale départementale de l'Académie Olympique Roumaine) dont la direction de l'école a l'obligation de soutenir la création, un calendrier semestriel et annuel des activités proposées doit par ailleurs être élaboré, soumis à validation auprès de la direction de l'école et affiché à l'attention des élèves par les enseignants. Ces derniers doivent également afficher les résultats obtenus par les élèves aux concours et compétitions auxquels ils ont participé[3].

Malgré une orientation *a priori* volontariste, cette seconde modalité de mise en œuvre de l'éducation physique et du sport dans le système scolaire roumain ne parviendrait cependant guère à attirer les élèves. C'est en effet ce qu'expliquait une enseignante, en invoquant en premier lieu son caractère non obligatoire pour les élèves: *«le manque d'obligation de la participation aux cours d'éducation physique supplémentaires détermine une faible participation des élèves à ces formes d'activités, cela également sur le fond d'un manque d'éducation de la population scolaire à propos de l'importance et du rôle du mouvement dans le développement psychosomatique des élèves»*[5]. L'éducation physique et le sport ne semblent donc guère attirer les élèves, ni en tant que discipline scolaire optionnelle choisie par l'établissement, ni en tant qu'activités hors programmes.

### **La pratique d'un sport de performance comme activité extra-scolaire**

La pratique d'un sport de performance relève quant à elle, aujourd'hui encore, d'une activité extra-scolaire. Celle-ci s'effectue sous l'égide d'un entraîneur dans un club sportif et vise à former de (futurs) sportifs.

Parmi les éléments susceptibles d'affecter la pratique d'un sport de performance, un professeur d'éducation physique et de sport en énonce deux qui sont liés à la mise en œuvre des activités physiques et sportives dans le système scolaire roumain. Il affirme d'abord que la discipline optionnelle «Éducation physique et sport» a une orientation bien trop sportive et compétitive, ce qui induit une sorte de conflit d'intérêt entre le professeur d'éducation physique et de sport et l'entraîneur car l'enseignant est évalué par rapport aux résultats obtenus par ses élèves aux compétitions scolaires, or les élèves officiellement reconnus sportifs n'ont pas le droit d'y prendre part. Ainsi, selon lui, *«l'évaluation des professeurs d'éducation physique sur la base des résultats aux compétitions scolaires auxquelles ne peuvent pas participer les enfants officiellement reconnus [sportifs], empêche la communication et la promotion des sportifs auprès des clubs purement et simplement, pour ne pas les perdre par leur reconnaissance»*. Il considère en outre que les collectifs sportifs créés dans un cadre scolaire mais fonctionnant eux-aussi en tant qu'activité extra-scolaire limitent le temps libre des élèves qui pratiquent un sport de performance et leur possibilité d'être actifs au sein de clubs sportifs[6]; ce

qui semble ici indiquer que ces collectifs sportifs auraient tendance à capter les élèves pratiquant un sport de performance, en raison très certainement d'une orientation là-encore compétitive et des enjeux professionnels qui en découlent pour les enseignants d'éducation physique et de sport qui les animent.

### Un programme national de promotion du sport de masse à l'école

C'est dans ce contexte où les modalités scolaires de mise en œuvre de l'éducation physique et du sport paraissent peu toucher les élèves et où la principale modalité extra-scolaire de pratique d'activités physiques et sportives est le sport de performance qu'il est intéressant de signaler la volonté récente de l'État roumain de promouvoir le sport de masse à l'école.

Lors de la rentrée scolaire 2012, le ministère de l'Éducation de Roumanie a en effet lancé le programme national «Le sport pour tous, tous pour le sport» (*Sportul pentru toți, toți pentru sport*). Celui-ci proposait une offre d'activités physiques et sportives planifiées tout au long de l'année scolaire 2012-2013 à laquelle pouvaient adhérer volontairement les écoles, à condition toutefois qu'au moins 50% des élèves y participent et qu'un nombre important d'enseignants s'y impliquent, peu importe la matière enseignée. Oana Badea, secrétaire d'État au ministère de l'Éducation, expliquait qu'il était d'ailleurs prévu d'inciter tous les enseignants à s'impliquer dans les activités physiques et sportives proposées en les faisant bénéficier d'un certificat de «volontaire pour le sport de masse» et en leur octroyant des récompenses pour les activités menées. La secrétaire d'État précisait aussi que le programme national «Le sport pour tous, tous pour le sport» n'allait pas réduire le nombre d'heures de cours attribués à la discipline optionnelle «Éducation physique et sport» et qu'il s'agissait là d'une offre supplémentaire s'adressant à la communauté scolaire et visant à promouvoir le sport de masse. Enfin, elle expliquait que le sport de masse ne devait pas être considéré comme une «antichambre du sport de performance» mais comme devant en premier lieu bénéficier à celui qui choisit de prendre part aux activités offertes[7].

Cette volonté de promouvoir le sport de masse à l'école relève donc d'une tentative de l'État roumain pour encourager la pratique d'activités physiques et sportives chez les élèves, celle-ci étant considérée bénéfique pour leur santé ainsi que pour leur bien-être physique et psychique. C'est probablement cette orientation et cette préoccupation qui sous-tendent aussi la décision prise en mai 2013 d'introduire une demi-heure quotidienne d'activités physiques et sportives obligatoires à l'école maternelle et de doubler le nombre d'heures de cours en «Éducation physique et sport» pour l'année scolaire 2013-2014. Assisterait-on à un retour en force de l'éducation physique et du sport dans la socialisation scolaire des jeunes Roumains, désormais débarrassés de toute visée politique et nationaliste et uniquement sous-tendus par des objectifs de santé et de développement personnel?

#### Notes :

[1] Popa Bogdan, «Sport et éducation physique dans la Roumanie d'entre-deux-guerres: oui ou non?», *Études balkaniques*, n°11, 2004, url: <http://etudesbalkaniques.revues.org/179>.

[2] Dorina N?stase, « Bloc de l'Est »: Sic transit...», *Outre-Terre*, n°8, 2004, p.162.

[3] « Organizarea și desfășurarea activităților de educație fizică și sport în învățământul preuniversitar », *Coala românească*, anul XI, nr.75, aprilie 2012, p.12.

[4] Vasile Bogdana, Sergiu Talvac, « Orientarea ponderii volumului de instruire a elevilor privind realizarea principalelor categorii de conținuturi prevăzute în programele școlare la o școală fizică și sportivă », *Coala românească*, anul XI, nr.79, octombrie 2012, p.10.

---

[5] Adriana Mihalcea, « Nici în Europa nu există bani pentru orele de sport », *coala românească*, anul XI, nr.78, septembrie 2012, p.13.

[6] Horea Sebastian Macarie, « Managementul reușitei sportive în activitatea extracolară », *coala românească*, anul XII, nr.88, octombrie 2013, p.4-5.

[7] Dragoș Neacșu, « Nouăzeci în anul școlar 2012-2013 », *coala românească*, anul XI, nr.76, mai 2012, p.12.

**Vignette** : Terrain de sport de l'école du village Laza dans le département de Vaslui (Dany Bourdet, juin 2012).

\* Sociologue, professeur contractuel en Sciences de l'éducation à l'université Charles-de-Gaulle–Lille 3.

**date créée**

17/02/2014

**Champs de Méta**

**Auteur-article** : Dany BOURDET\*